## LETTRES SCIENCES ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

## DEC120569DR02

Décision portant nomination de Mme Isabelle Brunet aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Ecole normale supérieure le 10/12/2010 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8554;

**Vu** la décision n° 100009INSB du 27/04/2010 nommant Mme Anne Christophe directrice de l'unité de recherche n°8554, intitulée Laboratoire de Sciences Cognitives et Psycholinguistique ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06/10/2010;

Considérant que Mme Isabelle Brunet a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation lle-de-France Ouest et Nord du CNRS les 7-8 et 9 novembre 2011 et les 1-2 et 5 décembre 2011 :

## Article 1er

Mme Isabelle Brunet, technicienne, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°8554, à compter du 06/12/2011.

Mme Isabelle Brunet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Isabelle Brunet est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.
Article 2
Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.
Fait à Paris, le 02/02/2012
La directrice de l'unité
Anne Christophe
Visa de la déléguée régionale du CNRS Christine d'Argouges
Visa de la directrice de l'Ecole normale supérieure Monique Canto-Sperber